

NABI

Nous traduisons **NABI** par « **prophète** » ce qui rend très imparfaitement la multiplicité des sens bibliques de ce mot hébreu. Il est aussi utilisé pour désigner, par exemple, un « **prédicateur** » NABI évoque *stricto sensu* celui qui « apporte » ou « transporte » une charge spirituelle ou non, un portage, car le NABI est celui qui **transmet un message** de nature polymorphe, pouvant être soit physique ou soit spirituelle. Son importance politico-religieuse était alors grande dans les temps antiques.

POUR EN SAVOIR PLUS

Nous étudierons ici successivement qui est prophète puis qui est considéré comme un faux prophète.

Chapitre I - QUI EST PROPHETE ?

Le cas de Moïse est à part et fera l'objet du 11^{ème} paragraphe. Pour les autres :

1°) Ce peut être tant **un homme** (Moïse), qu'**une femme** (Myriam, Deborah, n'en disconvienne à certains qui cherchent à dégrader le rôle du sexe féminin) ou voire même, dans certains cas paradoxaux, un païen, tel Balaam [mais alors sa prophétie est annihilée si ce qu'il dit diverge du rôle qu'aurait eu un prophète mais hébreu]

2°) Il peut être le porteur d'un message concret, celui d'une **alliance physique**. Tel fut le cas d'Abraham, premier circoncis, en son premier engagement physique envers Dieu, premier d'une lignée appelée depuis Abrahamique et décrit en tant que tel comme prophète. (Genèse 20, 7) Pour autant Abraham n'était point prophète au sens où nous l'entendrions aujourd'hui.

3°) Il peut aussi n'être qu'un simple « **prophète assistant** » et ce qu'il « porte » alors, c'est en tant que porte-parole d'un autre prophète. Tel fut le cas de **Aaron**, frère de Moïse et décrit comme le prophète de Moïse (Exode 7,1) « *Et Aaron sera ton prophète* » Et ce, alors même qu'aucune loi, aucun décret, aucune directive, ni aucune prédiction ne sortira édictée de la bouche de Aaron, simple personnage second et auxiliaire de Moïse.

Aaron n'est donc pas un prophète au sens habituel mais donc bien un porte-parole du prophète Moïse, Et ce, d'autant plus que ses deux seules initiatives personnelles furent plutôt particulièrement **très fâcheuses** (d'abord pour sa part de responsabilité dans le veau d'or et qui sera maudite dans Deutéronome 27,15 et ensuite, pour celle dans la lèpre de Myriam par calomnie fraternelle en destitution de sainteté (Lévitique 19,16) - Voir plus tard aussi Psaumes 15 :3 et 101 : 5 Proverbes 25 :23)

NB : Cette confusion de termes, incompris de certains, a fait que l'on a voulu « à tout prix » attribuer tant à Abraham ou à Aaron, y compris dans les livres de rituel, ou y compris dans l'Islam, des rôles magnifiés qui n'étaient en rien voulus par les rédacteurs du rouleau.

Or cela, Maimonide l'avait bien compris et cerné :
(Guide, tome 1 chap 63)

« Il ne faut pas te laisser induire **EN ERREUR** par ce qu'on raconte des patriarches, en disant que
« Dieu leur adressait la parole et qu'il se manifestait à eux, **car tu n'y trouveras pas de mission**
« **prophétique qui consiste à guider les autres**, de sorte qu'Abraham, ou Isaac ou Jacob ou ceux
« qui les précédaient aient dit aux hommes : 'Dieu m'a dit que vous devez faire ou ne pas faire
« telle chose' ou bien 'il m'a envoyé vers vous'.
« **Jamais pareille chose n'a eu lieu, au contraire** Il ne leur fut parlé d'autre chose (...) Que de
« leur annoncer quel serait l'avenir de leur race **mais pas d'autre chose**

4°) Il peut être **porteur d'un oracle** (c'est alors notre sens actuel et réducteur du mot prophète).
Mais alors ses prédictions se devaient de se réaliser toujours (Deut 18 :32) Sauf revirement en pardon
de Dieu (En somme un prophète qui annonçait de mauvaises nouvelles non réalisées voyait sa vie sauve,
mais en rien celui qui enchantait la foule par des promesses alléchantes et fallacieuses non réalisées –
cas des nombreux faux messies...)

5°) La prophétie ne s'hérite pas en filiation (Amos 7 :14) « *Amos répondit à Amacia : je ne suis ni
prophète ni fils de prophète, je suis un simple pâtre et un pinceur de sycomores* » On l'avait vu avec les
enfants de Moïse dont aucun n'aura le moindre rôle dans le rouleau

6°) C'est le plus souvent un prêcheur avec **mission de rappeler les valeurs fondamentales,
pour la part structurelle et intergénérationnelle édictée dans la Torah**, c'est à dire les
valeurs non liées aux seules croyances locales d'époque (telle la zoolâtrie), valeurs considérées comme
essentielles (décalogue, interdits sexuels, kédoucha), tant au niveau du pacte du Sinaï que de ses
conséquences, que cela soit prophétisé en bien ou que cela soit en rappel des terribles annonces
conclues dans le second pacte, le pacte de Moab.

Le prophète a donc la charge de ramener sans cesse le peuple et ses dirigeants au respect de la Loi
originelle de Moïse qui seule fait référence, comme le rappellera expressément Malachie, le dernier des
prophètes, **qui remet en question les prophètes prédécesseurs comme s'étant écartés de la Torah**
(prophètes allégués mais en réalités « pseudo-prophètes » de fait pour certains d'entre eux), et Malachie
remet la prophétie sur son vrai rôle, celui sur les rails obligés du rouleau de la Loi et de sa source

«Souvenez-vous de la **LOI DE MOÏSE** »

Le Prophète se trouve donc, par là même, devoir être **une sentinelle des valeurs fondamentales**
de la Torah chargée de dire, d'expliquer et de paraphraser Moïse en ce qu'il a édicté d'universel et
d'inter-générationnel de par son message. Il évite ainsi de s'écarter à droite et à gauche, de
retrancher ou d'ajouter à la Loi tout ce qui dénature le côté universel de son message. Tel fut le cas de
Eldad et Médad (Nombres 11,26) noms symboliques donnés à ceux qui sont soit tournés vers le passé
(Mé) et d'autres vers le futur (El)

7°) Bien entendu, il doit lui-même, ipso facto, **s'astreindre à servir d'exemple** et à ne pas appliquer
le « faites ce que je dis, mais pas ce que je fais... ». Ainsi, par exemple, ne pas consulter les
nécromanciens « *aberration pour l'Eternel* » et en interdiction formellement proscrite dans le chapitre
Kedochim ». et comme tel fut le cas **du PAGANISME de Saül**.

En effet comparons ce que fit SAÛL d'une part Et comparons ce récit AVEC CE QUE NOUS DIT LA DESSUS LA TORAH d'autre part :

Ce que fit SAÛL :

(1 Samuel 28, 11)

« *La femme (nécromancienne) demanda (à Saül) Qui dois-je évoquer pour toi ? Il répondit : « Evoque moi Samuel »*

(1 Samuel 28, 14)

Saül demanda :
« *Quelle figure a-t-il ? Elle répondit : C'est un vieillard qui monte, enveloppé d'un manteau. Saül comprit que c'était Samuel, il s'inclina jusqu'à terre et se prosterna »*

(Passons sur l'imaginaire fertile de Saul manipulé par cette femme qui l'avait reconnu et chacun savait l'eau dans le gaz qui préexistait entre Saül et Samuel. Elle ne lui a donc dit que ce qu'il voulait entendre...)

Mais ce que nous dit, là-dessus la TORAH :

(Lévitique 19, 31)

« *N'AYEZ POINT RECOURS AUX EVOCATIONS DE MORTS, NI AUX VOYANTS
.N'aspirez pas à vous SOUILLER PAR CES PRATIQUES. Je suis l'Eternel, votre Dieu.
(donc le Seul à Qui devoir s'adresser)*

8°) Ses propos doivent refléter l'illumination divine qu'il prétend avoir reçue et la traduire dans un esprit et une finalité qui soit :

- de **VERITE**, (Emeth)
- de **JUSTICE** (Michpat),
- de **BON SENS LOGIQUE ET** de **COHERENCE** (Bina) et
- de **SAGESSE** (Kh'okhma)

9°) A ce titre, il peut être un conseiller officiel de la cour royale, avec pour rôle d'admonester les rois (II Sam 12) et de même, de stigmatiser les vices des puissants, de tonner contre les dépravations et les impiétés.

D'où des postes enviés pour devenir des notables et la foison des « candidatures » de prophètes auto-proclamés annonçant le tout et son contraire dans leur « campagne », parfois en opposition et rivalité concurrente . Ainsi dans

(1Rois 13,18)

« *Moi aussi, répliqua l'autre, je suis prophète comme toi, or un ange m'a dit par ordre de l'Eternel
« etc. »*

10°) Il ne peut se dérober à sa mission (Isaïe. 6 ; Jér. 1 :10 et 20 :9 ; Jonas)

Cette mission peut lui être dévolue pour une durée éphémère, ponctuelle, ou bien à vie (un peu comme pour un CDD ou CDI)

11°) **LE CAS DE MOÏSE EST A PART** car il fait triplement exception :

A- Ce fut d'abord **le seul** dont l'ossature du message était l'inscription d'une nouvelle règle sociétale et morale et l'instauration d'une nouvelle conception **d'un monothéisme ABSOLU non encore révélé** comme tel aux patriarches

(Exode 6, 3)

« J'ai apparu à Abraham, à Isaac et à Jacob comme divinité par (certains « de) mes « attributs (ensuite deux traductions possibles)

« (soit) *mais Je ne me suis pas fait connaître à eux par **Mon Nom** tétragramme*

« (soit) **Mon Nom** tétragramme ne leur était pas connu »

« (OU **chémi** Adonāi (Tétragramme) lo nodah'ti lahém)

(Les autres Prophètes n'en seront ensuite que des gendarmes d'application...)

B - Ce fut de même **le seul** dont ce message était destiné d'abord **aux futures générations** avant même que d'être destiné à la propre sienne

(Deutéronome XI, 2)

« Ce n'est pas à vos enfants que je parle »

C - Ce fut ensuite **le seul** dont l'inspiration visionnaire naissait **en état d'éveil** (allégorie de « face à face ») et dans une vision directe (mar'ée) par une liaison directe avec Dieu en plaçant sa tête entre les deux chérubins de l'arche qui lui servaient de quasi casque écouteur branché sur « radio-céleste »

NB : Pour le sens de ce qu'entend le Rouleau par un « face à face » voir l'article ajlt. Lien <http://ajlt.com/Etudes-reflexions/17.02.78.pdf>

Alors même que pour les autres « prophètes » ce n'est, selon le rouleau même de la Torah, exclusivement que par un songe (*kh'alom*), et seulement dans un songe, que Dieu dit dans la Torah se manifester auprès de tout autre prophète de modèle disons « courant »

(Nombres 12 :6)

« Ecoutez bien mes paroles. S'il n'était que votre prophète, Moi, Eternel, Je ne me

« manifesterais pas par une vision, **ce n'est qu'en songe** que je m'entretiendrais avec lui

Y songeons donc bien !

Il faut à ce verset apporter deux bémols valant interrogations :

La première interrogation vient des chroniques (2 Rois 3,15) qui, à en croire du moins le texte et sous cette réserve, serait un démenti de l'assertion divine précédente dans le cas d'Elisée qui prophétisait « en musique »

(2 Rois 3,15) :

« *Eh bien ! (dit Elisée) Amenez moi un musicien : tandis que celui-ci jouait de son instrument, l'esprit du Seigneur s'empara du prophète* »

(Les chants d'Elysée étaient-ils somnifères ?-leur qualité même le laissait – il songeur ?)

La deuxième interrogation est celle de toutes les réserves que notre neurophysiologie moderne peut apporter sur le sens du sommeil à cette lecture onirique .Tout le monde rêve spontanément ou sous hypnose de rêves passés, présents ou futurs. Tous les milliards de rêves ne sauraient pour autant être prophétiques ...le plus populaire : l'apocalypse)

C'est bien pourquoi la Torah, consciente de tout débordement prévisible, tenait déjà à bien nous fixer les limites en irrecevabilité de toute auto -proclamation d'un éventuel futur faux prophète.

Or les faux prophètes seront légion.....

Quelles sont donc ces limites fixées au prophétisme ? Qui est faux prophète au sens biblique ?

Chapitre II - QUI EST CONSIDÉRÉ COMME ÉTANT UN FAUX - PROPHETE ?

Pour qu'un prophète « auto –proclamé » ou un « prêcheur dit prophète » soit considéré éventuellement comme un imposteur, il faut et il suffit, avec la TORAH prise comme étalonnage, que **L'UNE SEULE** des conditions suivantes ne soit pas remplie,

Et ce, même si, d'aventure, toutes les autres conditions étaient, quant à elles, remplies:

1°) La finalité de sa prophétie doit d'abord être conforme aux critères monothéistes et moraux de la parole divine énoncée dans la Torah:

A - Ainsi,

Concernant la doctrine

Il ne doit pas avoir comme finalité de prôner chez ses interlocuteurs des croyances superstitieuses (**él ou élohim**= croyances en des forces supérieures , des dieux au sens biblique sous forme **d'idole matérialisée (féssel)** ou sous forme **abstraite** ou, ce qui est équivalent, de valoriser une religion autre, déjà existante ou non, et adorant des idoles sous quelque forme concrète ou non,

Et ceci reste valable même si d'aventure un tel prophète auto -proclamé avait des capacités à faire illusion et à donner le change par des tours de prestidigitation, de « magie » voire par des pseudos-miracles. (Deutéronome Chapitre 13)

(Deutéronome 18, 20)

« *Si un prophète...parlait au nom d'une divinité étrangère, ce prophète doit mourir* »

Concernant les valeurs morales au sens du rouleau

Nul ne doit violer la morale universelle édictée en particulier dans le Lévitique 18 à 20 , comme par exemple ne pas aimer son prochain et exciter la haine d'autrui (cas du prétendu 'prophète' Obadia incompréhensiblement retenu dans le canon par des « rabbins » d'époque) ou valider des mœurs non conformes (en ce cas rien n'empêche alors celui qui n'agrée pas cette morale de sortir du cadre judaïque mais non de s'en prévaloir en continuant d'y rester à l'intérieur)

Concernant l'usurpation prêtant à Dieu des paroles jamais dites

(Deutéronome 18, 20)

« *Si un prophète avait l'audace de dire en mon nom une parole, ou une chose (double sens du mot **Davar**) que je n'aurais jamais dite...ce prophète doit mourir* »

C – Il doit veiller à ne pas devenir lui-même une idole, un gourou, un « baal »
(Deut.13, Deut18 :20-22, 1Rois 18 :21-40)

Et ceci reste valable même si d'aventure un tel prophète auto -proclamé avait des capacités à illusion et à donner le change par des tours de prestidigitation, de « magie » voire par des pseudos-miracles.

2') Une prédiction éventuellement réalisée n'est pas suffisante en soi, et à elle seule pour le qualifier de « prophète » :

Et ce, même si, dans ce contexte déviant, il advenait que ses prédictions puissent éventuellement (pourquoi pas ?) se réaliser fortuitement (se rappeler en mnémotechnie Tintin sauvé du pilori avec l'annonce de l'éclipse solaire.. ----- De même, un joueur de loto qui gagne n'est pas prophète... encore qu'il pourrait facilement trouver des gogos à qui le faire facilement admettre _)

Ces deux points précédents sont énoncés précisément dans la Torah **Deutéronome 13, 2-6**

« *S'il s'élève au milieu de toi un prophète ou un visionnaire, t'offrant pour caution un signe ou un miracle, quand bien même s'accomplirait le signe ou le miracle qu'il t'a annoncé, en disant: « Suivons des croyances autres (que tu n'as pas connues) et servons les, tu n'écouteras pas les paroles de ce prophète ou de ce visionnaire ! Car l'Eternel, votre Dieu, vous met à l'épreuve pour constater si vous l'aimez de tout votre coeur et de toute votre âme ...*

«

« *(Ce prophète) veut ainsi t'écarter de la voie que l'Eternel, ton Dieu, t'a ordonnée de suivre ; et tu extirperas le mal du milieu de toi* »

3°) Une prédiction non réalisée , à l'inverse, le disqualifie tout autant en son auto-proclamation, :

D'évidence, il est, bien entendu, disqualifié s'il fait des prédictions avérées secondairement fausses

(Exemples : Isaac dans sa bénédiction donnée à Jacob fit un fiasco prédictif total, dans le sens où tout ce qu'il prédira à Jacob, absolument tout, ne se produira en rien, si ce n'est...en totale inversion ! De même en est-il des cas de Jésus ou du rabbin Sabbatai Tsevi aux prédictions pour dupes - voir notes finales ci-dessous)

Mais alors, en ce cas, comment savoir qui dit vrai ou faux ?

Là aussi, la Torah nous répond dans **Deutéronome 18 versets 20 à 22** :

« Si un prophète (NB : pris au sens large) avait l'audace d'annoncer en mon NOM une chose que JE ne lui aurais pas enjoint d'annoncer (NB : donc toute faribole de surajout) ou s'il parlait au nom d'une croyance ou divinité étrangère , ce prophète doit mourir. **MAIS, DIRAS-TU EN TOI-MEME, COMMENT RECONNAITRONS NOUS LA PAROLE QUI N'EMANE PAS DE L'ETERNEL ?** Si le prophète annonce, de la part de l'Eternel, une chose qui ne saurait être (NB : c'est à dire: incompatible avec le message et la morale du décalogue par exemple (*)) ou qui n'est pas suivie d'effet (prophétie qui fait pschitt) **CETTE ANNONCE N'AURA PAS ETE DICTEE PAR L'ETERNEL.**
« C'est avec témérité que le prophète l'a émise, ne crains pas de sévir à son égard

(*) NB : Le traité Chabbat 127 b dit que, lorsqu'un passage du Talmud ou un dire de rabbin est incompatible avec la Torah, c'est la position de la Torah seule qui doit prévaloir dans l'analyse....

4°) Ainsi, est faux prophète celui qui, alléguant s'en tenir à la Loi de Moïse et des prophètes antérieurs use de cet alibi pour mieux instiller une religion nouvelle de fait ou dire des faussetés

Toutes religions (fussent-elle qualifiées de judéo- chrétienne, judéo –islamique, voire certains courants judéo –judaïques, judéo -kabbalistes, judéo - témoins de Jéhovah etc...) qui utilisent le message et le Nom de Dieu pour édicter du faux, entrent dans ce cadre, dès lors qu'elles dévient de l'axe sinaïtique, en travestissent l'ossature , et s'opposent à ce que Moïse n'a en rien voulu proclamer dans son message UNIVERSEL par- delà son époque et son contexte dans lequel il faut resituer l'Exode..

Rappelons ce que disent les fideles lors des sorties du Rouleau:

Lors de chaque sortie du rouleau sacré de la Thora, ouvert et étendu à la vue de tous, toute l'assemblée des synagogues s'exclame à l'unisson :

« Ceci est bien la doctrine dictée par Dieu et mise en écrit par Moïse pour les enfants d'Israel » *Vé zoth a thorah acher sam Moché libné Israel Al pi Adonai bé yad Moché*

« Il s'agit là d'une transmission à enseigner de cette Vérité » (répété plusieurs fois par l'assemblée) *Torath émeth natan lanou*

« **Béni soit-IL Qui nous a choisis** (NB : c'est-à-dire : pour cet enseignement à transmettre)» *Baroukh' achém bakh'ar banou*

Donc la Torah reste bien, aux yeux des assemblées juives, **la seule référence de base** qui, sert d'étalon aux valeurs promues.

Ou alors, c'est que rabbins et fidèles jureraient en faux du « n'importe quoi » en incohérence et en plus parfaite hypocrisie....

C'est ainsi qu'est faux prophète celui qui agit en transformant, en son cœur, le sens profond de ce message originel voulu pour toutes les générations par Moïse, fut-il roi ou homme affublé de titres politico-religieux anesthésiants (*Nassi*, « *Docteur* » de la Loi etc... ..)

Sur ces deux derniers points l'exemple typique est celui du « RABBIN » Sabbataï Tsevi , à la fois « prophète » et auto allégué énième « messie » (sic) au 17ème siècle (Le messie n'est qu'un prophète censé vivre au présent le futur)

On ne rappellera jamais assez que le décalogue considère comme la seule transgression gravissime et comme telle **strictement impardonnable et sans appel**, celle d'user (et a fortiori d'abuser) du concept divin et de Son Nom comme d'un pur paravent et d'un pur prétexte pour énoncer et crédibiliser du faux et des chimères distillées comme prétendument judaïques.

« LO TISSA ETH CHEM ADONAI LE CHAV »

Tu n'utiliseras pas le Nom de l'Eternel pour énoncer du faux.

Disons le tout net : Tel est le cas de certains midrachim (NB commentaires prenant souvent la forme de paraboles) de toute pure fantaisie où leurs auteurs **se prennent vraiment pour Dieu** puisqu'ils osent s'Y substituer, et LE faire parler en leur nom implicite, dans leur récit de toute affabulation...

Telles sont, de même, certaines bénédictions « imposées » où l'on prétend, et ce sans nul fondement ni référence, et simplement pour introduire et imposer une position prise par un tel ou un tel qui veut forcer le croyant, que Dieu, pour un tout et pour un rien, aurait prétendument « **ordonné** » (sic) que...

Un exemple parmi cent : dans Exode 35 :3,

Alors même qu' il est expressément **INTERDIT** dans le rouleau sacré d'allumer un feu durant le Chabbat. (**Lo tévaarou éch bayom a chabbat**) (Exode 35,3)

« **Vous n'allumerez pas de flamme durant le Chabat dans tous les endroits où vous demeurez** »

Après des coutumes opposées et des clans de « pour » et de « contre » – voir Guggenheim « Le talmud et ses maîtres ») la tradition (de plus relativement récente du moyen âge) demande aux fidèles d'allumer des bougies (soit !) mais en bénissant cet acte par une bénédiction paradoxale envers.....Celui qui nous a « **ordonné** » (sic !!!!) **d'allumer** une flamme pour le Chabbat.

Or ce dire est un faux attribué à Dieu, même si cela se dit avant l'entrée du Chabat. :

« **Tu n'utiliseras pas le Nom de l'Eternel pour énoncer du FAUX** » (**décalogue**)

Cet exemple montre combien il est facile de créer des ambiguïtés, et de se duper soi-même ou de duper un fidèle incapable de ne pas dissocier l'amalgame. L'honnêteté obligerait à remplacer le vocable « **ordonné** » par une toute autre expression telle que « **qui nous permet** » ou bien « **qui nous permet cette joie de** » ET SURTOUT d'ajouter **AVANT** le Chabat et évidemment pas « pour le Chabat » (lé-chabbat)

5°) Le prophète doit être exclu des démagogues de tous bords n'utilisant le « don de prophétie » qu'à des fins d'exploitation personnelle d'une populace crédule,

Tels ceux qui , nous dit Jérémie, flattent les espérances du peuple ou leur cachent ce qu'il n'est pas prêt à entendre, ou les manipulent sous couvert de « divin »

(Jérémie 30,20) :

« Ne nous révélez pas de vérités. Débitez nous des choses agréables. Annoncez nous de quoi nourrir nos illusions »

Ce qui implicitement exclurait a priori des prophètes la microsphère politique ..._

6°) Il doit ne pas être ainsi confondu avec un chef politique porteur d'idées géopolitiques **contraires aux directives morales de la Torah.**

A – Ces dérives sont stigmatisées par les derniers 'prophètes' dans leur analyse de rétroactivité sur leurs prédécesseurs.

Ils rappellent que les prophètes ne sont pas une finalité sociale en soi et qu'ils représentent donc une condition ni nécessaire ni suffisante à l'existence du judaïsme:

(Zacharie 13, 2)

« Il arrivera en ce jour que... les prophètes auront tous honte de leurs visions lorsqu'ils voudront prophétiser ; ils ne revêtiront plus le manteau de poil (*) pour mieux tromper »

(*) NB : Allusion au manteau de poil du prophète Elie le Tisbite - (2Rois1 :8)

B – Un exemple : Obadia

Nous prendrons comme exemple par manipulation du peuple et désinformation celui de OBADIA, incompréhensiblement qualifié de « prophète » et paradoxalement conservé dans le canon biblique, voire lu en haptara où il n'a pas sa place.

LE CONTEXTE GEOPOLITIQUE

L'invasion d'une coalition ennemie fait que la Tribu de Juda est faite prisonnière et exilée en Babylonie et que les Nabatéens chassent tout autant la tribu d'Edom qui fuit et se réfugie dans l'actuel Néguev

CE QU'EN DISAIENT LES TEXTES

Alors même que la Torah nous précise bien expressément que : (Deutéronome 23, 8-9)

« N'aies aucune aversion pour l'Edomite, car il est ton frère... Les enfants qui naîtront d'eux, dès la troisième génération pourront être admis dans l'assemblée du Seigneur »

Alors même que la même Torah nous renchérit de surcroît, (Deutéronome 33,2) en plaçant la lumière de l'Eternel **prioritairement pour le peuple de Seir**, (c'est-à-dire Edom), et même bien avant celle de toutes autres peuplades, des sages des nations , voire même de la communauté

de Jacob(en référence au comportement de juste de Esau en tant que fils respectueux et frère magnanime – voir notre article y relatif sur ce site)

Alors même que, tout autant, un prophète tel que Malachie condamne l'hypocrisie du peuple envers l'Eternel (Malachie1-12) « *C'est vous qui le déshonorez* » et que c'est tant contre le clergé lévite que s'exercera la malédiction divine, tant en raison d'un enseignement « trafiqué » que contre la trahison de la tribu de Juda (Ch. 2)

Alors même que cette catastrophe d'époque était itérativement annoncée par le [pacte de Moab](#) (Torah) et reprise comme telle par d'autres prophètes...

A contre-courant de cette toute évidence textuelle et de la Torah,

un homme d'époque, Obadia , va trouver dans la passivité d'Edom une motivation au déni des fautes du peuple hébreu et, pour faire diversion, prendra comme bouc émissaire ce même Edom, qui, bien qu'ayant lui aussi pâti du rouleau compresseur de l'axe ennemi, sera tenu pour LE responsable des malheurs de Juda (faisant, par là même, passer aux oubliettes les turpitudes du peuple et la sanction de toujours annoncée) et prétendra que :

« *Ainsi parle le Seigneur Dieu (sic) au sujet d'Edom... Tu es méprisable* » (cf : ci-dessus Deut 23,8) et distiller tout son fiel ostracisé du verset 1 à 16. (La faute, c'est « l'autre »)

Le décalogue dénonce comme impardonnable de prendre Dieu comme alibi de faussetés

PEUT-ON ALORS PARLER D'OBADIA COMME UN PROPHÈTE ? Certainement pas, puisqu'il raye d'un trait le leg de Moïse. Seuls des juifs intégristes (car il en existe toujours) peuvent encore, à ce jour, y croire et se réjouir de l'insertion de cet individu dans le livre des prophètes, voire en haphtara (texte de surajout à la sortie du rouleau de la torah)

ANNEXE : QUELQUES EXEMPLES DE FAUX PROPHETES DEPUIS ET AU SENS DU ROULEAU

Nous prendrons l'exemple de trois juifs faux prophètes : Jésus, Sabbataï Zevi et Jacob Franck

1°) : UN PREMIER EXEMPLE DE FAUX PROPHETE : JESUS

LE VOLET JUIF DE JESUS

A l'origine, la volonté de Jésus lui-même, était de s'affirmer comme juif et « rabbin d'époque ». A en croire Mathieu ou l'épître aux Romains, il aurait proclamé qu'il n'était venu **en rien** pour abolir, mais bien pour ACCOMPLIR la Loi et les Prophètes **ainsi confirmés comme seules références valides**.

Au niveau de sa volonté de renforcer la Torah, Jésus rentre donc, du moins sur ce point, et exclusivement sur ce seul point, – **MAIS (nous le verrons) PAS SUR LE SUIVANT** – dans le prophétisme.

(Mathieu 5 :17)

« *Ne croyez pas que je sois venu anéantir la Torah ou les Prophètes, je suis venu non pour les abolir mais pour les accomplir* »

ou de même (Romains 3 :31)

« **Anéantissons-nous donc la Loi par la foi ? Loin de là ! Au contraire, nous **confirmons la Loi**** »

Mais ses successeurs en feront en réalité, une bien tout autre lecture ...

LE VOLET « FAUX PROPHETE » DE JESUS

Par contre, ET C'EST EN CELA QUE JESUS N'EST EN RIEN UN « PROPHETE » à l'aune du Rouleau sesprophéties relèvent d'un FIASCO PREDICTIF LE PLUS ABSOLU :
Un fiasco aussi total que les prédictions d'Isaac sur son fils Jacob (Genèse ch 27)

RIEN de ce qu'il avait annoncé comme devant se réaliser dans l'imminence, et au plus tard dans celle d'une génération , ne s'est évidemment pas réalisé (hélas pour la paix du monde)...
(Math 24 :34 Marc 13 :30 31 Luc 21 : 32-33)

Loin s'en faudrait ! Et bien au contraire. Et tout comme les prédictions d'Isaac sur Jacob elles furent inversées avec le temps et **c'est l'exact contraire qui est arrivé**...
Jésus ne se référait-il pas à Isaïe sur « **le loup qui cohabite avec l'agneau et le glaive changé en socle de charrue** » ?

Hélas. Mille fois hélas. Chaque jour depuis sa venue nous rappelle OBJECTIVEMENT le tout fallacieux et l'illusoire de cette assertion. Jésus confondait ses espérances, comme celles des juifs de son époque, avec la réalité...
Tout comme les autres faux -messies qui lui succédèrent en offres de mirages...

CONSEQUENCES

Pis ! De par sa venue, et sous couvert de chrétienté, s'est développé un ostracisme occidental envers les « non chrétiens » qui a fait le semis d'un antisémitisme, au départ quasi exclusivement à caractère « religieux » (il fallait sauver les âmes des païens, des « gentils », fusse par la voie de l'épée ou du bûcher). C'est « l'enseignement du mépris des juifs » qui a prévalu durant des siècles dans les ouvrages de catéchisme. (et dénoncée par l'historien Jules Isaac qui a œuvré pour sa correction auprès du Pape)

La religion chrétienne, **à mes yeux, et en tout respect pour mes amis, voire envers certains membres chrétiens de ma famille**, n'est, surtout pour le courant catholique romain, qu'un pur **ersatz de la religion gréco-romaine**.

Celle-ci n'a été ici qu'adaptée et remodelée, en du « sur mesure », pour les peuples méditerranéens où elle a établi ses sièges (Constantinople ou Avignon ou Rome) et en s'adaptant à leurs croyances ancestrales pré-existantes, y compris certaines venues du nord mais maintenues sous une autre présentation (Il en sera de même avec la culture amérindienne après Christophe Colomb...)

Pourquoi ma telle assertion ?

Parce qu'on y retrouve toute la mythologie GRECO-ROMAINE, mais sous une autre mouture polythéiste (J'appelle chat un chat et un dualisme manichéen ou un trinitarisme du polythéisme)
(**Nous y retrouvons le dieu père au lieu du père Jupiter, --- le dieu fils au lieu du dieu fils Apollon ----, la mère Myriam au lieu de la déesse mère Junon, ---- les saints et les patrons au lieu des demi- dieux saints antérieurs en quasi-totale superposition d'une longue liste .. Saint Valentin se substitue à Eros – Saint Hubert se substitue à Diane chasserresse etc.....**)

Cette religion d'emprunt m'apparaît ainsi clairement comme étant D'ABORD de culture **gréco-latine** (on le voit bien dans les poésies et oeuvres d'art de la culture occidentale) et simplement accommodée « à la sauce alléguée 'monothéiste' et juive »

C'est donc à tort, **toujours à mes yeux**, que, et ce depuis deux millénaires, pour ce qu'il en est de son « ossature », le christianisme chercherait à se présenter de ce fait, mais en pure diversion, comme une alléguée religion fille « juive » (sic) même si elle fut créée certes à l'origine autour d'un juif nommé Yéochouah (Jésus)

Mais là s'arrête la connexité Car, pour tout ce qui sera construit autour et ensuite, il faut chercher loin le lien avec la pensée de Moïse d'un monothéisme pur, abstrait et absolu, non figuratif ni idolâtre.

la paix en vision romano-chrétienne

Des milliers et des milliers d'hommes et de femmes, voire d'enfants, ou d'amérindiens sont passés depuis par le bûcher inquisitorial ou le massacre des hérétiques, sans même évoquer les massacres inter-chrétiens (la Saint Barthélemy, l'inquisition, Jeanne d'Arc etc...), ni dans cette ère prétendument parfaite et idéale, « messianique » (sic) que nous vivons depuis deux millénaires

2°) UN DEUXIEME EXEMPLE DE FAUX PROPHETE : LE RABBIN SABBATAÏ TSEVI :

Sabbataï Tsevi, au 17ème siècle. Rabbín talmudiste versa dans l'idolâtrie numérologique léguée par la Mésopotamie et reprise en paganisme dans la Kabbale (Guématria). Comme le firent d'autres (le « Baal a tourim » etc...)

Juif turc de Salonique, il en déduisit (et réussit surtout à le faire croire) qu'en raison du numéro de l'année en cours – de surcroît année chrétienne (mais qui est à ce détail près ?) d'une part, et du jour de sa naissance d'autre part (et j'ajouterai presque de l'âge du capitaine) c'était bien **LUI** le messie tant attendu de toujours. Un de plus...

Et comme tel, et comme ses prédécesseurs faux - prophètes, il annonça une disparition d'une partie des valeurs juives devenues, de par sa venue, caduques.

Des crédules pour le suivre, comme toujours en pareille situation, il s'en trouva légion. Mais la supercherie finit obligatoirement et à nouveau par disparaître. Tels sœur Anne, la communauté ne vit rien venir sinon toujours la persistance de ses persécutions..... Il fut alors dénoncé aux autorités ottomanes, fut emprisonné puis libéré, mais après avoir accepté sa conversion à l'islam sous le nom très peu modeste de Aziz Mehmet Effendi.

Un grand nombre de coreligionnaires le suivirent.

Et jusqu'à nos jours existe en Turquie un judéo-islamisme de convertis (secte Dönme)

Le Sabbatisme fit des ravages dans le milieu sépharade.

Aussi certains rabbins durcirent leur attitude vis-à-vis d'un judéo-ésotérisme dévoyé.

Mais chassez le surnaturel, il revient au galop.

3°) UN AUTRE FAUX PROPHETE, JACOB FRANCK,

Celui-ci tenta de prendre le relais de Sabbataï Tsevi,, tandis que, de l'autre côté, et pour lutter contre la sécheresse de ce durcissement, naissait la secte du même siècle du « baal chem tov » et le courant du hassidisme...

Pauvre peuple juif martyr prêt à se vouer au premier homme-dieu gourou venu...
